



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

36^e séance plénière

Lundi 12 octobre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Filippi Balestra (San Marino), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Lettre du Président du Comité des conférences (A/53/298/Add.1)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'appelle tout d'abord l'attention des représentants sur le document A/53/298/Add.1 contenant une lettre datée du 1er octobre 1998, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences. Comme les membres le savent, l'Assemblée, au paragraphe 7 de sa résolution 40/243, a décidé qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne pourrait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Ainsi qu'il est indiqué dans la lettre que je viens de mentionner, le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Comité de l'information à se réunir à New York au cours de la partie principale de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter la recommandation du Comité des conférences?

Il en est ainsi décidé.

Point 164 de l'ordre du jour (suite)

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/52/871)

M. Mohammed (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport offre une analyse approfondie et objective des sources de conflit en Afrique. Ces conflits peuvent être dus aussi bien au legs du passé qu'aux problèmes économiques et aux facteurs attribuables à des situations de conflit particulières. Fait plus important, le rapport examine en détail et avec la clarté requise les divers moyens dont disposent la communauté internationale et l'Afrique pour traiter des conflits sur le continent. Il parvient également à des conclusions et des recommandations importantes qui exigent une mise en oeuvre et un suivi. À cet égard, ma délégation se félicite des mesures de suivi qui ont été engagées jusqu'ici par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, et en particulier

la réunion ministérielle que le Conseil a organisée le 24 septembre 1998.

Nous savons également gré au Président de l'Assemblée générale d'accorder à cette question l'attention prioritaire qu'elle mérite dans les délibérations de la session en cours de l'Assemblée générale.

L'Afrique est effectivement un continent vaste et varié, et les sources des conflits et des problèmes auxquels elle est confrontée témoignent à de nombreux égards de cette diversité. Mais, comme le fait remarquer le Secrétaire général à juste titre dans son rapport, les sources des problèmes et des conflits en Afrique sont étroitement liées et certains thèmes et certaines expériences se retrouvent dans tous les cas. Étant donné que les causes des conflits en Afrique, tout comme les problèmes qui se posent aux pays africains, sont complexes et divers, il est clair qu'il faut pour les résoudre un effort décisif de la part de l'Afrique et un partenariat véritable de la part de la communauté internationale.

Nombreux sont ceux qui ont considéré les dernières années comme le début d'une nouvelle ère d'espoir et de renaissance pour l'Afrique. Malgré les échecs et les tragédies, notamment en Somalie et au Rwanda, la présente décennie a certainement été marquée par d'importantes transformations en Afrique. De nombreux pays africains, dont le mien, ont entrepris des mesures de réformes économiques et politiques considérables dans le but de promouvoir un pluralisme politique et à créer un environnement favorable à une économie à l'écoute du marché. La coopération et l'intégration régionales ont également atteint de nouvelles dimensions et pris un nouvel essor en Afrique. C'est ainsi qu'ont été établis la Communauté économique africaine et le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Les organisations sous-régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), grâce à leur rôle et à leur contribution, sont également devenues ces dernières années un facteur important de stabilité et de progrès en Afrique à la fois dans le domaine de l'intégration économique et celui de la prévention et du règlement des conflits.

Malgré ces réalisations tout à fait louables et les espoirs que nous nourrissons pour un avenir meilleur, les événements de ces derniers mois, notamment l'apparition de nouveaux conflits et la reprise d'anciens conflits dans diverses régions de l'Afrique, nous préoccupent sérieuse-

ment. Le débat sur le rapport du Secrétaire général et l'attention qu'il axe sur l'Afrique n'en sont que plus opportuns et intéressants.

En traitant des sources des conflits en Afrique, le Secrétaire général fait état à juste titre du legs du passé en tant que l'un des facteurs des conflits en Afrique, notamment dans le contexte des différends territoriaux ou frontaliers. L'importance de ces legs et le besoin de trouver des solutions permanentes ont été reconnus dès le début par les pères fondateurs de notre organisation régionale, l'OUA, qui, faisant preuve de clairvoyance et d'une grande sagesse, ont déclaré en 1963 que les pays africains accepteraient les frontières dont ils avaient hérité au moment de leur accession à l'indépendance. Comme l'a souligné le Secrétaire général avec raison, la sagesse et la clairvoyance des dirigeants africains se sont avérées indispensables au cours des 35 dernières années pour prévenir et résoudre les conflits issus de revendications territoriales en Afrique.

Le plus souvent, en cas de conflit frontalier, les violations de ce principe sacro-saint, avec emploi de la force, demeurent la cause première des conflits territoriaux en Afrique. Inutile de dire que même si ce principe n'existait pas, il est clair que le droit international interdit l'emploi de la force pour résoudre les différends, sauf en cas de légitime défense ou s'il s'agit de changer la situation sur le terrain.

Cela explique la situation dangereuse et regrettable qui règne actuellement dans la corne de l'Afrique ainsi que la conduite irresponsable et belliqueuse de l'Érythrée vis-à-vis de ses voisins et son agression perpétrée récemment contre l'Éthiopie. Le conflit actuel entre l'Éthiopie et l'Érythrée n'est pas le fait d'un simple différend bilatéral ordinaire entre les deux pays. Il est plutôt le résultat de l'agression commise par l'Érythrée, qui constitue une violation flagrante du droit international et des principes consacrés par les Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Le Gouvernement éthiopien, guidé par son attachement indéfectible à la paix et au développement, non seulement pour son propre peuple mais également pour les populations de la sous-région, a fait preuve d'une extrême retenue face à l'agression de l'Érythrée. Il a accepté et coopéré sans réserve avec les différents efforts, initiatives et décisions relatifs à la paix, notamment ceux des facilitateurs américains et rwandais ainsi qu'avec les décisions de l'OUA et du Conseil de sécurité. L'Érythrée, toutefois, continue à être intraitable dans son rejet de ces importantes initiatives et décisions.

Il va sans dire que la responsabilité fondamentale en matière de règlement des conflits, en Afrique comme ailleurs, incombe aux parties directement concernées. La communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales pertinentes ont un rôle clef à jouer, non seulement pour faciliter ou compléter les efforts des parties concernées, mais aussi pour assurer le respect des normes et principes du droit international, surtout lorsque ces derniers sont bafoués de manière aussi flagrante. Par son inaction et son esprit de conciliation face à ces violations, la communauté internationale ne peut que favoriser l'intransigeance et créer un précédent dangereux lourd de conséquences pour la paix et la stabilité. Il faut bien comprendre que la paix durable ne peut être instaurée en sacrifiant ou en compromettant les principes et les normes que consacre le droit international, ou en se montrant conciliant vis-à-vis de ceux qui s'engagent dans des actes irresponsables.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport les divers moyens et méthodes de faire face aux situations de conflit et fait des recommandations importantes, dont certaines ont fait l'objet d'un suivi par le Secrétaire général lui-même et par le Conseil de sécurité. Nous saluons notamment les mesures destinées à renforcer la capacité et la préparation des pays africains dans le domaine du maintien de la paix, ainsi que les efforts déployés pour traiter des questions concernant les transferts illicites d'armes et l'application des embargos sur la livraison d'armes imposés par le Conseil de sécurité.

Le rapport souligne également la question importante du rôle que jouent les facteurs extérieurs dans les efforts de paix et le besoin de coordonner leurs actions. En s'acquittant des mandats dont elle a été chargée par l'OUA et l'IGAD, l'Éthiopie n'a cessé d'œuvrer en faveur d'une solution à la crise somalienne.

Notre expérience dans ce domaine a montré clairement que les initiatives parallèles et le manque de coordination entre les divers protagonistes extérieurs créent des obstacles qui empêchent tout réel impact sur le processus de paix. Tout en reconnaissant qu'il importe de coordonner toutes les initiatives entreprises par les forces externes en vue d'instaurer une paix durable en Somalie, nous prenons note des efforts prometteurs qui sont actuellement faits pour établir un mécanisme qui permettra d'harmoniser les politiques et les actions des protagonistes extérieurs. Nous sommes persuadés que la communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, soutiendra cet effort, et restons activement engagés dans la recherche de la paix en Somalie.

La coopération et la coordination des activités entre l'ONU et l'OUA sont essentielles pour assurer le succès des initiatives prises pour résoudre les situations de conflit en Afrique. Ma délégation prend note à cet égard des mesures importantes prises par le Secrétaire général de l'ONU en vue de renforcer la coopération et la coordination entre les deux organisations.

Ceux qui sont les victimes tragiques des conflits violents en Afrique et dans d'autres régions du monde étant souvent des civils innocents, notamment des enfants, la dimension humanitaire de ces conflits est un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale. Dans la plupart des situations de conflits qui secouent le continent, une action internationale a été dans une grande mesure entreprise pour faire face à d'aterrantes tragédies humaines. Il faut néanmoins souligner clairement que, dans tous ces cas, le respect des règles et normes du droit humanitaire international par toutes les parties au conflit n'est pas une option mais un besoin impératif. Les interventions et les actions humanitaires doivent être entreprises de manière coordonnée et en temps voulu et dans le strict respect des principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'universalité. Il est de la plus haute importance que tous les protagonistes engagés dans des activités humanitaires, y compris le système des Nations Unies, respectent ces principes et évitent de jouer des rôles contraires à leurs mandats, qui doivent demeurer strictement humanitaires à tout moment et en tout lieu.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, le développement est un droit humain et reste le principal objectif à long terme de tous les pays d'Afrique. Le développement durable est, en outre, un facteur clef pour prévenir les conflits et instaurer une paix durable en Afrique. Il est évident que pour réussir à édifier des cadres permettant d'établir une paix et une stabilité durables sur le continent africain, la communauté internationale doit forger un véritable partenariat avec les pays africains afin de renforcer les bases économiques et sociales du continent.

En bref, même si la communauté internationale doit continuer de se concentrer sur l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité, qui sont des éléments clefs, elle ne saurait ignorer l'ampleur des problèmes socioéconomiques qui se posent au continent, lesquels sont très réels et au coeur de la question de la paix sur le continent.

Les pays africains, qui connaissent bien cette sombre réalité, ont entrepris des réformes économiques d'envergure en vue de relancer et de transformer leurs économies. On espérait que grâce à ces mesures l'Afrique attirerait les

capitaux et les investissements étrangers directs. Malheureusement, les résultats tant souhaités tardent à se concrétiser. Premièrement, le niveau d'assistance extérieure baisse tout comme les recettes d'exportation, au moment où le prix des produits de base s'effondre. Deuxièmement, les ressources nationales pour financer le capital social nécessaire étant à la baisse, l'Afrique n'est plus en mesure d'exploiter les bénéfices de la croissance de l'économie mondiale.

L'Afrique prône donc des réformes et demande que dans la mondialisation on se montre réceptif à la situation des pays dont l'économie est la plus faible. Pour cela il faut augmenter et mieux cibler les courants d'aide publique au développement en ouvrant les marchés aux produits de base exportés par l'Afrique, en reconvertissant en subventions la dette bilatérale publique des pays africain les plus pauvres et en améliorant l'accès des personnes vivant dans la pauvreté à des activités productives. Dans ce contexte, l'Éthiopie souscrit sans réserve aux recommandations formulées par le Secrétaire général à la réunion informelle des ministres des affaires étrangères du Comité d'aide au développement et réitérées à la réunion ministérielle du Conseil de sécurité le 24 septembre 1998. Ces recommandations soulignent à juste titre les domaines qui devront être examinés en priorité pour résoudre les problèmes économiques de l'Afrique. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre de ces recommandations jouera un rôle important pour atténuer les effets négatifs de la mondialisation en Afrique. Elle pourrait aider les pays africains dans les efforts qu'ils font pour promouvoir la croissance économique et le développement sur le continent.

Pour terminer, j'ajouterai que la délégation éthiopienne est convaincue qu'avec une volonté politique et une détermination suffisantes de la part de chacun d'entre nous, en Afrique et dans l'ensemble de la communauté internationale, il sera possible d'établir une base solide pour instaurer la paix et le développement en Afrique à la veille du nouveau millénaire.

M. Pohan (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation indonésienne estime que l'Assemblée générale a choisi un moment opportun et approprié pour procéder à un examen et à une réévaluation des efforts collectifs et concertés que nous menons pour rétablir la paix et la stabilité et renforcer les possibilités de développement sur le continent africain. Nos débats témoignent de la préoccupation constante de la communauté internationale face aux problèmes auxquels l'Afrique est confrontée ainsi que sa détermination collective à forger un partenariat entre le continent et le reste du monde pour les résoudre.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son rapport du 13 avril 1998 consacré aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, dans lequel figurent des recommandations équilibrées eu égard aux liens qui existent entre les questions économiques et celles de la sécurité, d'une part, et entre les facteurs internes et externes, d'autre part, dont l'application favoriserait la paix et la sécurité sur le continent. Nous souscrivons en outre au cinq domaines prioritaires qu'il a abordés au début du débat. Les mesures que prendront le Secrétariat et les organes de l'ONU sur les activités de suivi devront se fonder sur ces propositions spécifiques qui contiennent des objectifs réalistes et réalisables pour ce qui est d'atténuer les nombreux problèmes auxquels se heurtent les pays africains.

L'Indonésie réaffirme qu'elle appuie les efforts qui sont faits actuellement pour atteindre les objectifs envisagés par les peuples africains parallèlement à la position prise par le Mouvement des pays non alignés dans le Document final qu'il a adopté à Durban, en Afrique du Sud. Tout en reconnaissant la récente évolution concrète que l'on note en Afrique dans les domaines social et économique, le Mouvement des pays non alignés a imprimé un nouvel élan aux efforts soutenus qui sont déployés pour traiter collectivement de ces différentes questions interdépendantes en adoptant une démarche globale et intégrée.

Tirant les leçons des expériences de nombreux États Membres, y compris de l'Indonésie, la reconnaissance du caractère indissociable de la paix, de la sécurité et du développement dans le contexte d'un monde qui s'approche d'une nouvelle époque qualitative devrait conduire à une solution pacifique des différends qui permettra d'atténuer l'impact négatif de la mondialisation qui menace de marginaliser les pays en développement et de réduire encore les avantages minimes dont ils jouissent.

Au moment où l'Afrique se tient au seuil du prochain millénaire et cherche à atteindre les objectifs de paix stable et de prospérité économique sûre, ses ressources naturelles abondantes et le génie de son peuple représenteront une force dont il faudra tenir compte dans l'économie mondiale. Cependant, une telle perspective nécessite l'instauration d'un climat de paix et de sécurité faute de quoi le développement en pâtira. Ainsi, ma délégation envisage avec appréhension la persistance de conflits dans diverses régions d'Afrique, assortis de pertes humaines et matérielles intolérables. Dans ce contexte, nous saluons le rôle que jouent l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales de même que les efforts inlassables qu'elles déploient pour résoudre pacifiquement les conflits

au moyen du dialogue et de négociations, les conflits en Afrique ne se prêtant pas à des solutions militaires. Ces organisations peuvent accomplir beaucoup en oeuvrant de concert afin de surmonter les obstacles qui menacent la sécurité et de faciliter ainsi un processus de paix. En fin de compte, il incombe toutefois aux dirigeants africains de dépasser leurs différences pour servir les intérêts plus larges de leurs peuples et de leurs pays. C'est ce qu'exige la situation actuelle.

Il est utile de noter que, dans la déclaration présidentielle adoptée le 16 septembre 1998, le Conseil de sécurité a exprimé son intention de prendre des mesures à la hauteur des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies et a demandé le renforcement de la capacité de l'Afrique de participer au maintien de la paix dans tous ses aspects de même que de la coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine. La résolution 1197 (1998), adoptée par le Conseil le mois dernier, appelle notre attention sur la nécessité d'appliquer un ensemble de mesures qui contribueraient à la prévention et au règlement des conflits. Considérées dans leur ensemble, ces mesures susciteraient une augmentation des capacités de l'Afrique dans le maintien de la paix et la gestion des situations de conflit et favoriseraient ainsi la stabilité sur le continent.

Il est également clair que dans la difficile tâche que constitue l'édification de l'infrastructure qui s'impose pour assurer la paix et la stabilité sur le continent africain, la communauté internationale doit oeuvrer avec les pays africains pour consolider les fondements économiques et sociaux du continent. La pauvreté et la misère, l'analphabétisme et la faim engendrent le désespoir et la rancœur. Seul un développement économique et social durable peut donner aux peuples le désir véritable de rechercher des solutions pacifiques à leurs différends.

Il ne suffit plus pour la communauté internationale de se réunir et de se répandre pour la forme en expressions d'empathie et d'appui à l'adresse des pays africains sans leur apporter une aide concrète. S'il existe une authentique volonté de prévenir les catastrophes humanitaires et d'éviter d'avoir à faire de coûteux efforts de rétablissement de la paix et d'organiser de coûteuses opérations de maintien de la paix, il faut alors prendre des mesures globales, concertées et concrètes en faveur de la coopération économique pour le développement. Des mesures moins rigoureuses ne feraient qu'entamer la confiance placée dans la communauté internationale concernant son attachement à la cause de l'Afrique. Je tiens à exprimer notre plein appui aux démarches entreprises par l'Assemblée dans l'exercice de sa compétence et de ses responsabilités envers l'Afrique.

L'attachement de l'Indonésie aux peuples de l'Afrique s'est exprimé dans le passé, entre autres choses, par un appui au développement africain lorsqu'elle a assuré la présidence du Mouvement des pays non alignés, sa participation à des instances telles que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, un soutien à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et une coopération bilatérale avec divers pays africains.

Enfin, je suis heureux d'informer l'Assemblée que l'Indonésie a organisé en août dernier à Jakarta une réunion consultative de haut niveau pour le sommet du Sud, et qu'elle convoquera du 2 au 4 décembre prochain à Bali la prochaine réunion de haut niveau sur la coopération régionale et sous-régionale, qui ouvrira la voie au prochain sommet du Sud à Cuba avant l'Assemblée du millénaire en vue d'intensifier encore la coopération Sud-Sud. Il faut espérer que ces activités contribueront à relever les défis que pose la mondialisation au Sud, notamment en Afrique, et faciliteront ainsi l'intégration des pays en développement au sein de l'économie mondiale.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Après le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale se consacre aujourd'hui à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et les conditions d'un développement et d'une paix durables en Afrique.

Cet examen est important à un double titre. D'abord parce qu'il concerne la paix et le développement de l'Afrique, donc son devenir. Face aux défis cruciaux que posent en cette fin de siècle la mondialisation, la globalisation économique et les mutations technologiques, qui portent en elles-mêmes de graves interrogations pour l'avenir de l'humanité, les peuples africains, plus que tous les autres peuples, se sentent fragiles. Ils tournent des regards pleins d'espoir vers l'Organisation des Nations Unies, cette Organisation qui a tant oeuvré pour leur libération.

Ils attendent de nos délibérations, d'une part, l'éclairage nécessaire à la fois pour scruter les signes des temps, interpréter les réalités complexes de l'existence de l'homme et rendre la vie humaine plus humaine, et, d'autre part, des recommandations génératrices d'actions concrètes et soutenues.

Cet examen est également important parce que, coïncidant avec le double cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des opérations de maintien de la paix, il nous place au coeur même de la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Les peuples des Nations

Unies l'ont en effet créée pour, entre autres, préserver les générations futures du fléau de la guerre, favoriser le progrès social et instaurer les meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

L'ONU a donc pour mission de promouvoir la paix et le développement, toutes choses qui sont encore loin d'être une réalité dans l'Afrique d'aujourd'hui, mais qui, par la volonté et la détermination des peuples africains, le seront demain, avec, nous l'espérons, l'aide appuyée de la communauté internationale. C'est le sens, c'est l'enjeu du présent débat.

À ce stade de mon propos, j'aimerais réitérer au Secrétaire général nos félicitations les plus vives pour le rapport dont le Cameroun partage à la fois les analyses lucides et les conclusions hardies. Ce rapport a le mérite de nous inviter à avoir, désormais, de la sécurité une conception et une vision holistiques. La sécurité, donc la paix, ne peut en effet être assurée de façon durable que si sont menées de front la lutte pour réduire la pauvreté et celle pour promouvoir le développement et la démocratie.

Véritable plaidoyer pour le développement et la paix en Afrique, sa publication est venue à point nommé conforter la confiance des masses africaines en notre Organisation. À travers les débats qu'il a suscités au sein du Conseil de sécurité, les hommes et les femmes ordinaires de tous les coins d'Afrique ont entendu, dans la voix de leurs Nations Unies, l'écho des réalités qu'ils vivent au jour le jour.

Le rapport du Secrétaire général est, disons-nous, un plaidoyer pour la paix en Afrique. Cette paix ne peut être assurée qu'à travers le règlement pacifique et la prévention des conflits. Il ne peut plus s'agir, il ne doit plus s'agir en effet, de préparer la guerre pour obtenir la paix, mais de soutenir la paix pour prévenir la guerre. Cette double condition constituera l'essence de mon intervention.

L'Afrique en cette fin de siècle est le théâtre de nombreux conflits. À l'intérieur de certains États, les différences ethniques, les divergences politiques, les contradictions d'intérêt, parce que mal assumées ou mal gérées, dégènèrent en affrontements et en guerres civiles. De même, des conflits séparent ou déchirent des pays voisins et frères dans des contestations frontalières nées la plupart du temps du non-respect du sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Il s'ensuit que des moyens considérables sont mobilisés pour des guerres fratricides alors que la faim tenaille les populations et ce cortège affligeant de réfugiés, de déplacés,

de populations entières en proie aux épidémies, aux massacres et aux tueries.

L'Afrique a besoin de paix. Déjà confrontée à des maux multiples, elle ne peut continuer à s'offrir le luxe d'inutiles et coûteuses guerres entre peuples. Pour que cette paix advienne, la tolérance et le respect doivent redevenir des vertus africaines. Le droit, le dialogue, la concertation et la recherche des voies consensuelles conciliant les intérêts, apparemment contradictoires, préservent mieux la paix que le recours aux armes.

Ce dialogue doit être de règle dans les rapports entre les États africains qui, tous, se sont engagés, conformément à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, à résoudre leurs différends par des voies pacifiques, y compris le recours à la Cour internationale de Justice.

L'Afrique attend de la communauté internationale un soutien au renforcement des capacités d'intervention et d'action des mécanismes de règlement des différends mis en place par les Africains eux-mêmes. Elle attend également qu'elle appuie, de façon positive et constructive, son processus de démocratisation en cours, dans l'entreprise d'édification de l'état de droit, comme gage de paix et de stabilité.

Un tel soutien ne saurait donc être partisan par l'appui systématique à certaines factions politiques mais devrait concourir à la promotion et à la consolidation de la concorde nationale. Pour parvenir au maintien de la paix en Afrique, il faut aussi résolument s'engager dans la prévention des conflits. Et ce sera le deuxième point de mon propos.

La mission de l'Organisation des Nations Unies est de
«prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix».

La prévention des conflits apparaît ainsi comme l'une des responsabilités premières de l'Organisation. Or, l'accent n'est pas toujours suffisamment mis sur l'action préventive. Les ressources de l'Organisation sont en effet davantage consacrées à des mesures purement thérapeutiques que constitue le déploiement des opérations de maintien de la paix, lequel déploiement intervient souvent lorsqu'il est déjà trop tard.

Aussi, il nous semble utile d'insister sur certaines actions qui peuvent concourir à prévenir les conflits ou, à tout le moins, à empêcher qu'ils ne dégènèrent en violence ou en lutte armée. Des forces de maintien de la paix dé-

ployées auprès des États, après ou pendant un conflit, cherchent à prévenir une recrudescence de la violence. Le Cameroun pense que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, pourrait se décider à déployer systématiquement des forces, à titre préventif, dans des situations où un conflit armé risque manifestement d'éclater à tout moment. C'est le cas notamment des contestations frontalières. L'exemple de la Force de déploiement préventif des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine qui a porté ses fruits, mériterait de ne plus être un cas unique. De même, le Secrétaire général devrait être encouragé à recourir encore davantage à la désignation, dans de telles situations, de représentants personnels.

Dans le cadre de la lutte pour la paix en Afrique, une attention particulière mériterait d'être accordée au trafic illicite et à la circulation des armes de petit calibre dans la société civile. Il s'agit là d'un phénomène préoccupant. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes blessées ou tuées par de telles armes sont des civils dont 80 % de femmes et d'enfants. Il devient dès lors urgent de rechercher un consensus mondial sur le suivi et le contrôle des transferts illicites d'armes. Le Cameroun salue la tenue, dans un avenir qu'il espère proche, d'une conférence des Nations Unies pour examiner tous les aspects du commerce illicite d'armes. Dans le cadre du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, l'aide des Nations Unies serait appréciée pour l'élaboration des mesures susceptibles de freiner le flux des armes de petit calibre dans notre sous-région.

La prévention des conflits passe aussi nécessairement par le développement d'une culture de la paix. Nous apprécions l'aide reçue de l'ONU dans le cadre du Comité consultatif permanent en appui à nos efforts pour consolider la paix et la sécurité dans la sous-région.

Nous savons pouvoir continuer à bénéficier de cette assistance et de celle des pays amis pour la poursuite des programmes de formation tendant à faire des femmes et des hommes de notre sous-région les artisans de la paix. Il s'agit là d'une tâche à la fois urgente et importante. Le préambule de l'Acte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture nous rappelle que :

«les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix».

La prévention des conflits ne saurait se limiter aux causes politiques. Elle doit également se préoccuper des causes économiques.

Ainsi que l'a reconnu le Conseil de sécurité, réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 31 janvier 1992 :

«la paix et la sécurité internationales ne découlent pas seulement de l'absence de guerres et de conflits armés. D'autres menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique...» (S/23500, *déclaration du Président, onzième paragraphe*)

La pauvreté est donc une menace à la paix et à la stabilité. Ceci est encore plus vrai en Afrique où, du fait du poids écrasant de la dette, des contraintes de l'ajustement structurel et de la raréfaction de l'aide, les États africains n'arrivent plus à financer adéquatement les services sociaux minimaux indispensables à l'épanouissement de leurs populations.

Dès lors, comment vouloir prévenir les conflits en Afrique si l'on ne s'attaque pas aux problèmes économiques et sociaux qui influent sur la paix et la sécurité, avec la même énergie qu'on aborde les problèmes politiques?

La conception holistique de la sécurité, mise si heureusement en lumière par le Secrétaire général dans son rapport, appelle que le Conseil de sécurité, auquel la Charte confère «la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales», utilise toutes les ressources de la Charte pour s'attaquer à la pauvreté en Afrique. Pourquoi ne mettrait-il pas en oeuvre le mécanisme prévu à l'Article 65 de la Charte en vertu duquel le Conseil économique et social peut lui fournir des informations et l'assister s'il le demande?

Ce dont l'Afrique a besoin, pour assurer son développement durable, c'est d'abord d'une solution équitable au fardeau de la dette, qui asphyxie l'économie de nos pays au point que les transferts financiers sont devenus négatifs pour bon nombre d'entre eux — nous saluons à cet égard l'annonce, par le Secrétaire général de l'ONU, de la tenue, cette semaine, d'une table ronde de haut niveau sur la dette en Afrique; c'est, ensuite, d'un partenariat équilibré avec les pays industrialisés, qui permettrait d'apporter à l'Afrique l'aide et les investissements dont elle a besoin; c'est, enfin, d'une révision des méthodes de travail et de fonctionnement

du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, pour faire de ces deux importants instruments des outils au service de l'Afrique, au service de son développement durable.

C'est pourquoi le Cameroun accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général tendant à cibler les efforts pour résoudre les problèmes économiques de l'Afrique dans les cinq domaines prioritaires suivants : augmentation et amélioration de l'aide publique au développement; conversion en dons de tout le reliquat de la dette officielle bilatérale; élargissement de l'accès à l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés; assouplissement, pour les exportations africaines, des conditions d'accès aux marchés; et enfin, accroissement des investissements. Si la communauté internationale tenait ses promesses d'action dans ces cinq domaines, ce serait déjà une avancée décisive dans la création des conditions d'un développement et d'une paix durables en Afrique.

Le Cameroun l'a déclaré en avril dernier devant le Conseil de sécurité : l'absence de développement peut constituer une menace pour la prospérité, la paix et la sécurité internationales. Au fur et à mesure que se développent les moyens de communication, les distances entre les différentes parties de la planète se rétrécissent. Le XXe siècle ne pourra pas s'accommoder d'îlots de prospérité et d'opulence dans un océan de souffrances et de misère. C'est dire que le retard économique de l'Afrique demeure un défi majeur qui nous est lancé, et ce défi, ensemble nous pouvons, nous devons le relever. L'équilibre du monde et la survie même de l'humanité en dépendent.

La communauté internationale s'est, dans le temps, mobilisée pour la reconstruction et le développement de certaines régions du monde. Aujourd'hui, l'Afrique attend de cette même communauté internationale qu'elle l'accompagne dans sa renaissance à l'aube du troisième millénaire. Quand l'Afrique s'éveillera, elle s'en souviendra.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées respectivement par le représentant de la Namibie au nom des États de l'Afrique australe et par le représentant du Burkina Faso au nom des États membres de l'Organisation de l'unité africaine. Je m'efforcerai donc de ne pas faire double emploi en répétant des points abordés dans ces deux déclarations.

Ma délégation rappelle avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en

Afrique» a fait l'objet d'une séance officielle du Conseil de sécurité. Il est encourageant de noter que le Conseil de sécurité a pris, pour sa part, des mesures significatives, comme la mise en place de groupes de travail et l'adoption d'importantes résolutions sur les recommandations du Secrétaire général.

Nous nous félicitons d'ailleurs très vivement de la tenue de cette réunion, qui permet à l'Assemblée de s'attacher aux aspects du rapport relevant de son autorité.

En cherchant les moyens de parvenir à une situation de paix, de sécurité et de stabilité, nous ne pouvons feindre d'ignorer l'ampleur des problèmes socioéconomiques que connaît le continent africain — des problèmes bien réels et qui sont au coeur même de la question de la paix et de la stabilité en Afrique, région au monde la plus distancée au plan économique. Très souvent, on a tendance à s'attarder sur les symptômes, en évitant de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité en Afrique.

Dans son rapport, le Secrétaire général insiste sur le fait que toutes les initiatives prises pour assurer la paix doivent s'accompagner de mesures destinées à éliminer la pauvreté en Afrique. Il fait tout particulièrement appel à la promotion de l'investissement pour la croissance économique, en assurant des niveaux adéquats d'assistance internationale, en réduisant le fardeau écrasant de la dette et en ouvrant les marchés internationaux aux produits africains. Ma délégation appuie pleinement cet appel, car il traite de certaines des causes fondamentales des conflits sur le continent africain.

Ma délégation appuie fermement les priorités soulignées par le Secrétaire général le 24 septembre 1998 à la réunion officieuse des ministres des affaires étrangères du Comité de l'assistance au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces priorités sont les suivantes : accroître le volume et la qualité de l'aide publique au développement, envisager de convertir en subventions toutes les dettes bilatérales officielles en cours des pays pauvres, libéraliser l'accès à l'Initiative aux pays pauvres très endettés, faciliter l'accès des exportations africaines au marché, et promouvoir l'investissement en Afrique, qui a largement été marginalisé dans le processus de mondialisation. Je tiens maintenant à saluer ceux des gouvernements et des partenaires du développement qui ont été les premiers à répondre à ces besoins prioritaires en convertissant la dette bilatérale des pays africains les plus pauvres en subventions et en augmentant d'une façon générale leurs budgets pour le développement.

La plupart des pays d'Afrique ont réalisé, au prix de grands efforts, des progrès sensibles vers la création d'un environnement propice aux investissements et à la croissance économique. Je tiens à dire à la communauté internationale que l'Afrique ne sera pas à la traîne dans les mesures prises au plan mondial pour promouvoir la paix et le développement durables sur le continent. Nous savons depuis longtemps que les problèmes de l'Afrique exigent des dirigeants africains qu'ils trouvent les solutions à ses problèmes, mais les pays disposant de plus vastes ressources peuvent faire beaucoup en oeuvrant solidairement pour que ces solutions soient suivies d'effet.

Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies devrait s'efforcer de fournir une assistance concrète au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine. De même, il importe d'appuyer les dispositifs de sécurité sous-régionaux, comme le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui a accompli une brillante mission en rétablissant un gouvernement démocratiquement élu en Sierra Leone, et l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la politique, la défense et la sécurité, dont les États membres participent actuellement à des opérations destinées à maintenir l'autorité du Gouvernement du Royaume du Lesotho et à défendre la République démocratique du Congo qui est menacée d'invasion par deux de ses voisins.

S'agissant du rôle du système des Nations Unies, ma délégation se félicite de l'engagement pris par le Secrétaire général d'amener le Conseil de direction et les secteurs importants représentés par ces hauts responsables à oeuvrer résolument aux activités de suivi du rapport. Nous sommes très heureux que le Secrétaire général ait demandé à la Vice-Secrétaire générale de suivre la mise en oeuvre de ces activités de suivi. Nous tenons également à encourager les contacts et les échanges réguliers entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et celui de l'Organisation de l'unité africaine.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer les conclusions du Secrétaire général, à savoir que la paix et la prospérité doivent être recherchées ensemble, avec le même dévouement et la même priorité, et que la stabilité politique doit être étayée par le développement économique. Réalisons donc notre objectif : promouvoir une paix et un développement durables en Afrique.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Comme on le sait, le Conseil de sécurité, dont le Gabon est actuellement membre, a déjà tenu deux sessions publiques sur le rapport du Secré-

taire général concernant les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique pour examiner les recommandations relevant de sa compétence, en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À l'issue de la première session qu'il a organisée le 24 avril dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1170 (1998) par laquelle, il a décidé, entre autres dispositions, de créer un groupe de travail ad hoc ayant pour mandat :

«d'examiner toutes les recommandations du rapport qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, et, dans ce contexte, d'établir un cadre pour la mise en oeuvre des recommandations, selon qu'il conviendra, ainsi que de soumettre à l'examen du Conseil, d'ici à septembre 1998, des propositions détaillées sur les mesures concrètes à prendre.» (*S/RES/1170 (1998), par. 4*)

La réflexion de ce Groupe de travail, du reste présidé par le Gabon, a porté particulièrement sur les questions suivantes : la coordination entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines dans le domaine de la prévention et du maintien de la paix, le renforcement des capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix, le mouvement illicite des petites armes, le renforcement des embargos sur les armes, la sécurité et la neutralité dans les camps de réfugiés, et la capacité du Conseil de sécurité à superviser les activités qu'il a autorisées. C'est dans ce cadre d'action plus générale que la session du Conseil de sécurité, réunie le 24 septembre 1998, a commencé à prendre des mesures concrètes visant à donner suite aux recommandations du Secrétaire général. Étant donné qu'au cours des sessions que le Conseil a consacrées à ce rapport, le Gabon s'est largement exprimé sur ces questions, qu'on me permette de me concentrer aujourd'hui uniquement sur les problèmes que pose la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Parmi les aspects que le Secrétaire général a soulignés dans son rapport, j'insisterai particulièrement sur le fait que les principes de base de la démocratie doivent être respectés en Afrique, car, à notre avis, le développement du continent passe par la prise en compte de tous les acteurs de la société civile. Il est donc primordial que les populations prennent elles-mêmes en charge leur développement. Pour ce faire, elles doivent veiller à la reconnaissance de leurs droits et au respect des règles démocratiques dans la

conduite des affaires politiques, économiques et sociales dans leur pays.

En ce qui concerne le Congo, le chef de la délégation gabonaise, à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, a déjà éloquentement fait part des actions que nous avons réalisées et que nous continuons de mener dans tous ces domaines.

En matière de développement durable, nous partageons les vues du Secrétaire général sur la nécessité d'accompagner la croissance économique de progrès sur le plan social et humain. De ce fait, une priorité élevée doit être accordée au développement des services sociaux afin de satisfaire les besoins primaires et de faciliter le capital humain, notamment dans les secteurs clefs de l'éducation, de la santé et des groupes vulnérables.

Il est évident que pour atteindre cet objectif, des investissements en infrastructures et des réformes économiques et politiques doivent être poursuivies afin de créer un environnement propice à l'émergence d'un secteur privé productif et d'un secteur public efficace. En effet, les récentes études réalisées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur l'investissement étranger direct dans le monde prouvent que l'Afrique est une région profitable pour les investisseurs. Cela dit, force est de constater que, depuis des années, l'aide au développement a progressivement baissé, ce qui a eu des effets néfastes sur les économies de nombreux pays africains.

Il y a donc lieu de restructurer l'aide internationale en exhortant les pays développés à orienter cette aide vers les secteurs jugés prioritaires par les pays africains et de l'accroître substantiellement pour pallier l'insuffisance de l'investissement étranger direct et celle des ressources nationales. De même, les pays donateurs devraient respecter les engagements qu'ils ont librement pris et s'efforcer d'harmoniser leurs programmes d'aide et d'assistance avec les plans arrêtés par les pays bénéficiaires.

On n'insistera jamais assez sur le fait que l'accroissement des ressources financières pour le développement de l'Afrique passe par une solution définitive au lancinant problème de la dette africaine. Certes, des allègements ont été consentis par de nombreux pays donateurs mais des efforts accrus restent encore à faire dans ce sens.

À cet égard, tout en saluant l'initiative des institutions de Bretton Woods en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés, il est regrettable de noter que le nombre des

pays bénéficiaires de cette initiative reste encore limité en raison de la lenteur observée dans le processus de l'allègement de la dette et des conditionnalités mises en place. Je souscris, par conséquent, à l'idée du Secrétaire général, à savoir qu'une action politique concertée au plus haut niveau est nécessaire au règlement satisfaisant du problème de la dette africaine.

Le moment n'est-il pas venu de mettre en application la double proposition de l'Organisation de l'unité africaine préconisant la remise de tout l'encours de la dette des pays les plus pauvres d'Afrique et de reconsidérer la situation des pays dits à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans un délai raisonnablement court et dans le cadre des réformes d'ensemble de leurs économies respectives?

Ce sont là quelques faits qui concourent à exacerber les tensions et les conflits dans notre continent.

Une action concertée entre les États Membres de l'ONU, l'ensemble du système des Nations Unies et les institutions financières internationales, ainsi que les autres organisations, aiderait à donner une réponse globale et adéquate aux recommandations multisectorielles contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Pour terminer, nous estimons que nos efforts seraient vains si, à la fin de cet exercice, l'Assemblée générale n'adoptait pas, par exemple, un plan d'action et un mécanisme de suivi, qui faciliteraient et veilleraient à la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général.

M. Benítez-Sáenz (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : La question qui nous occupe aujourd'hui figure parmi les priorités de la politique étrangère de l'Uruguay : la situation en Afrique, le maintien de la paix en tant que priorité première du développement durable et l'exercice sans réserve des libertés et des droits inhérents à l'être humain dans le cadre de gouvernements pleinement démocratiques. Sans paix, les droits de l'homme ne peuvent être pleinement respectés. Sans paix, le développement durable ne peut être entrepris. Sans paix, il sera impossible de jouir d'un système de gouvernement pleinement démocratique, au sein duquel les trois pouvoirs de l'État exercent leurs droits sur un pied d'égalité, de façon indépendante : les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Je serai très bref, car nous faisons nôtre l'intégralité de l'excellent rapport présenté par le Secrétaire général dans le document A/52/871, en date du 13 avril de cette année. Nous

nous félicitons que ce rapport, qui, à l'origine, a été demandé par le Conseil de sécurité, ait également été présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée, car cela contribue à la fois à reconnaître l'autorité légitime de cet organe souverain de l'Organisation et à les mettre en évidence.

L'Uruguay, de par sa propre histoire, de par sa nature, de par ses propres caractéristiques, n'envisage sa présence en Afrique que sous l'angle d'une égalité fraternelle, avec toute la solidarité que ce sentiment implique. En l'occurrence, le seul souci de l'Uruguay est de coopérer avec le continent frère pour assurer la stabilité qu'exigent son développement et son bien-être. Nous sommes convaincus que le développement et le bien-être de l'Afrique favoriseront le développement et le bien-être de l'Amérique latine et des Caraïbes et qu'ils contribueront également au développement et au bien-être du reste du monde.

C'est dans cette optique que l'Uruguay a participé à diverses opérations de maintien de la paix : au Mozambique, au Libéria et au Rwanda dans le passé; en Angola et au Sahara aujourd'hui.

Plusieurs citoyens uruguayens ont perdu la vie sur le sol africain au cours de ces opérations. Ce sang versé a causé des souffrances irrémédiables à nos familles, mais il a contribué dans le même temps à exalter l'honneur de notre population — civile et militaire — qui a servi aux côtés du peuple frère africain la cause de la paix.

Il ne s'agit pas là du seul lien qui nous rattache au continent africain. Il y a quelques mois seulement, lors d'une réunion de haut niveau, nous nous sommes penchés sur la nécessité d'accorder à tous les pays en développement un accès égal aux marchés internationaux. À cette occasion, ma délégation avait souligné que la compétitivité et une intégration plus dynamique aux marchés internationaux constituaient, aujourd'hui, des conditions nécessaires à la croissance.

Il suffit de jeter un simple coup d'oeil sur l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes pour comprendre le rôle essentiel que peut jouer l'agriculture dans le développement économique durable de ces régions. C'est pour cette raison que l'Uruguay réaffirme que nous devons travailler ensemble, sous l'égide des institutions multilatérales compétentes, afin de réduire de manière sensible les tarifs douaniers qui frappent les produits agricoles, qui peuvent atteindre aujourd'hui jusqu'à 600 %.

Il faut conjuguer nos efforts pour en terminer avec les subventions accordées aux exportations de produits agricoles

des pays développés, car elles vont à l'encontre de nos objectifs de croissance économique, de bien-être, de sécurité alimentaire et de développement durable. Nous sommes prêts à entrer dans la compétition sur un marché mondial libre et équitable, mais nous ne pourrions jamais rivaliser avec les moyens financiers que possèdent les pays industrialisés.

Il y a cinq jours, nous avons célébré ici même le vingtième anniversaire de l'approbation du Plan d'action de Buenos Aires relatif à la coopération technique entre pays en développement. Nous sommes convaincus que cet instrument de coopération internationale continue d'être indispensable à nos pays dans le monde d'aujourd'hui. Dans ce contexte, l'Uruguay et plusieurs pays d'Amérique du Sud et d'Afrique ont créé l'Institut afro-latino-américain dont la mission est de promouvoir le rapprochement politique entre ces deux sous-régions par le renforcement de leurs relations et l'échange d'expériences dans des domaines comme le commerce, l'éducation, la santé et l'agriculture.

Il convient de rappeler, par ailleurs, que l'Uruguay fait partie, avec l'Argentine et le Brésil, de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud à laquelle appartiennent également des pays africains possédant un littoral sur l'Atlantique Sud. Cette zone constitue un cadre de coopération politique et économique supplémentaire entre les deux sous-régions et contribue à y renforcer la paix.

Enfin, pour toutes ces raisons, nous estimons, comme le Secrétaire général, qu'il est nécessaire de mener une diplomatie préventive plus cohérente, plus précise et plus universelle, et, partant, plus propice à la consolidation et à l'édification d'une paix durable en Afrique après les conflits.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Il est bon d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la question des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Bien que ce thème doive continuer d'être inscrit prioritairement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, son examen par l'Assemblée générale est tout autant indispensable.

L'Afrique est un continent vaste et varié. Ainsi que le souligne très justement le Secrétaire général dans son rapport, les sources des conflits reflètent la diversité et la complexité du continent. Il est cependant facile d'identifier les facteurs qui sont à l'origine des conflits. Certains, bien entendu, sont purement internes; d'autres sont des legs du passé, lorsque des royaumes, des États et des communautés ont été arbitrairement divisés par les maîtres coloniaux;

d'autres encore sont dus à des motivations économiques, impliquant le contrôle de ressources naturelles précieuses ou la rivalité de familles dans la revendication de rares terres ou de rares ressources en eau, qui génèrent des problèmes frontaliers.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, depuis 1970, il y a eu sur le continent africain plus de 30 guerres, qui dans leur vaste majorité ont eu pour origine des conflits internes.

Les avantages promis de la mondialisation semblent échapper à bien des pays africains. Plusieurs pays du continent subissent, en fait, les répercussions fâcheuses de la mondialisation en raison de la réduction des prix des produits de base à l'exportation suite aux bouleversements financiers qui se sont produits en Asie de l'Est. Cela a évidemment accentué les difficultés inhérentes au développement durable dans de nombreux pays africains.

Il faut comprendre que la poursuite des conflits en Afrique représente un revers majeur pour tous les efforts déployés afin d'assurer la paix, la sécurité et la prospérité internationales. Les initiatives prises dans les autres points chauds du globe ne seront ni complètes ni concluantes tant que nous n'aurons pas traité sérieusement la question des conflits en Afrique. La communauté internationale et les pays africains eux-mêmes doivent trouver les moyens d'enrayer rapidement les conflits civils qui éclatent dans certaines parties du continent, de prévenir davantage les conflits et de jeter les bases d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables.

Les mesures prises pour instaurer la paix doivent être bien coordonnées et bien préparées. Nous faisons nôtres l'avis du Secrétaire général, à savoir que

«l'ONU, de même que l'OUA, ont pour mission de faciliter la mise en place des processus de paix là où ils s'avèrent nécessaires.» (A/52/871, par. 18)

On ne saurait trop insister sur le rôle que jouent l'Organisation de l'unité africaine et les autres organisations régionales en Afrique — comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou la Communauté de développement de l'Afrique australe — dans le domaine du règlement des conflits et de la promotion de la prospérité et du développement en Afrique.

La délégation philippine se félicite que le Conseil de sécurité ait adopté les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et que les mesures de suivi

appropriées soient actuellement mises en oeuvre. Dans ce contexte, nous encourageons le Groupe de travail, créé en vertu de la résolution 1170 (1998) du Conseil de sécurité, à s'acquitter de son importante tâche dans les plus brefs délais.

Les efforts de prévention des conflits devraient être dirigés vers les régions d'Afrique où les possibilités de conflit restent grandes. Il est essentiel que la communauté internationale apporte son plein appui aux résolutions 1196 (1998) et 1197 (1998) du Conseil de sécurité dont l'objectif est de renforcer l'efficacité des embargos sur la livraison d'armes dans les zones de conflit et la capacité de maintien de la paix des pays africains eux-mêmes.

Pour que les mesures prises pour arrêter la prolifération des armes aient plus de chances de réussir, elles doivent s'assortir d'une initiative qui tendrait à inciter les pays concernés à s'engager dans un processus d'instauration de la confiance, et à susciter ainsi parmi eux une aspiration commune à la sécurité et au développement. Nous appuyons donc toute initiative que les Nations Unies peuvent mettre en oeuvre dans ce domaine. Elles devraient être en mesure de mettre au point une stratégie qui focaliserait l'attention sur tous les éléments interdépendants et encouragerait les pays concernés à se concentrer sur l'instauration en Afrique de la stabilité et de la prospérité, qui relève de leurs intérêts communs.

Il conviendrait d'avoir recours aux outils traditionnels de rétablissement de la paix. Cela pourrait comprendre un déploiement des ressources consacrées au rétablissement de la paix, en tant qu'éléments essentiels de cette stratégie. Il pourrait aussi s'agir d'initiatives diplomatiques et de démarches classiques, comme la négociation, la médiation, les missions d'enquête ou de bons offices et les règlements judiciaires.

Mais un des éléments importants de cette stratégie doit être la protection des civils dans les situations de conflit. Nous appuyons la proposition que contient le rapport du Secrétaire général sur l'établissement de zones de paix pour les enfants et nous associons à tous ceux qui demandent que l'on cesse d'utiliser des enfants comme combattants. Nous renouvelons par ailleurs notre appel à toutes les parties à des conflits pour qu'elles respectent les principes humanitaires universels en vigueur.

En dehors des questions de sécurité, les mesures à prendre doivent également tenir compte des besoins humanitaires et de l'aide en faveur du redressement et de la reconstruction des pays africains touchés. La fourniture

d'une aide aux victimes des conflits est un impératif moral et il convient de le poursuivre en tant que complément de l'action menée pour résoudre le conflit. Il ne s'agit pas de remplacer les mesures politiques prises pour régler les conflits. C'est une disposition qui s'impose si on veut permettre aux pays de s'acheminer vers le redressement, la reconstruction et le développement. Il est donc essentiel que l'aide humanitaire soit dûment coordonnée avec les pays touchés.

Un des autres éléments essentiels de cette stratégie est le renforcement des bases économiques du développement durable des pays africains. Beaucoup d'entre eux continuent à dépendre sensiblement de l'aide publique au développement pour financer leur développement. Il importe d'éviter toute interruption ou réduction de ces prestations. Nous notons qu'au paragraphe 90 du même rapport le Secrétaire général indique que

«On a enregistré des réductions brutales de l'aide destinée à la région ces dernières années. Cette tendance a davantage nui que contribué aux efforts déployés pour mettre en oeuvre les difficiles réformes économiques et politiques engagées sur tout le continent.»

Le système des Nations Unies devrait donc être en mesure de maintenir la coopération au développement à un niveau que la communauté des bailleurs de fonds pourrait financer et appuyer. Il faut relancer toutes les initiatives favorables aux pays d'Afrique, comme le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

La communauté internationale doit également trouver une solution à la situation intenable qu'impose à l'Afrique le fardeau de sa dette extérieure. Au paragraphe 95 de son rapport, le Secrétaire général note que

«Pour s'attaquer véritablement au fardeau de la dette qui paralyse l'Afrique, une action politique concertée devra être engagée aux plus hauts niveaux.»

La délégation philippine approuve sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures décisives sur la question de la dette extérieure de l'Afrique.

La délégation philippine se joint également à l'appel lancé aux pays développés pour qu'ils fassent des efforts particuliers afin d'assurer un accès aux biens et aux produits de base concurrentiels des pays d'Afrique. Nous approuvons

la proposition tendant à ce que les principaux pays industrialisés accordent une place prioritaire à la question de l'élimination des barrières commerciales auxquelles se heurtent les produits africains et estimons par ailleurs qu'il convient d'adopter une politique commune judicieuse, que ce soit au niveau bilatéral entre les pays d'Afrique concernés et les pays développés ou dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que toutes les déclarations qui ont été faites devant cette instance déboucheront sur des contributions bien précises, qui permettront d'apporter une solution aux conflits chroniques de l'Afrique et de faire régner la paix, la sécurité et la prospérité dans cette région.

Permettez-moi également de réaffirmer le plein appui du Gouvernement philippin à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de mesures concrètes ayant pour but d'imprimer un nouvel élan à la paix et au développement en Afrique.

M. Hachani (Tunisie) : L'examen par l'Assemblée générale du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique nous permet aujourd'hui d'examiner encore une fois les importantes questions soulevées dans ce rapport. Cela nous donne l'occasion aussi d'approfondir la réflexion sur les moyens à même d'aider l'Afrique à relever les défis auxquels elle fait face. L'élargissement du débat sur cette question traitée au niveau de l'Assemblée générale facilitera la compréhension des problèmes du continent et sensibilisera davantage, nous l'espérons, la communauté internationale à la nécessité d'oeuvrer au développement de nos pays.

L'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale vient ainsi renforcer l'action du Conseil de sécurité qui a, en avril dernier, manifesté le plus haut intérêt pour le maintien de la paix en Afrique et la contribution au développement et à la croissance du continent.

La réunion que nous tenons aujourd'hui contribuera certainement à mieux faire connaître ce continent vaste et multiple. Elle aidera à équilibrer la vision que d'aucuns ont de l'Afrique, en rappelant que ce vieux continent où se développent de jeunes États, est aussi une terre d'espoir et d'avenir qui aspire à contribuer à la civilisation universelle et à marquer de son empreinte le siècle à venir. Les problèmes d'ordre sécuritaire qui affectent certaines régions de l'Afrique continuent certes d'être une source de préoccupation. Les conséquences de ces problèmes sont souvent tragiques créant des situations intolérables dont les premières victimes sont les populations civiles. Les coûts et les dom-

mages occasionnés par ces fléaux font perdre des ressources humaines et financières énormes qui auraient dû être utilisées pour le développement du continent.

Même si le phénomène des guerres fratricides prend des proportions alarmantes dans certaines régions, il ne faut pas oublier toutefois que l'instabilité politique liée à l'atomisation du tissu social, en particulier sur le plan ethnique, n'est pas un problème propre à l'Afrique.

S'agissant du problème des conflits intra-étatiques, le rôle de l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver des solutions à ces problèmes, mon pays en convient, est fondamental. Cela suppose que toutes les structures et institutions de l'Organisation coordonnent leurs activités d'une manière efficace et soient à même de répondre adéquatement aux besoins qui se font ressentir.

Nous saluons à ce sujet, les efforts que déploie le Secrétaire général. Il va sans dire que la contribution des États Membres pour faire réussir cette oeuvre est primordiale. Cependant, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine revêt dans ce contexte une importance cruciale. L'expérience a montré que la mise en place par l'Organisation panafricaine de structures pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, nécessite des moyens importants eu égard aux activités qui devraient être menées dans ce cadre. Dans cette perspective, la délégation tunisienne se félicite des mesures préconisées dernièrement par le Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis que la prévention mérite d'être au centre des efforts visant à préserver la paix et la sécurité en Afrique.

S'agissant du maintien de la paix, nous estimons que les modalités de coopération préconisées par le Conseil de sécurité pour le renforcement de la capacité de l'Afrique en la matière méritent d'être développées dans la pratique. La formule de partenariat entre pays contributeurs de troupes et ceux qui sont en mesure de fournir des équipements constitue un moyen très utile pouvant aider à l'accroissement de la participation des États africains aux opérations de maintien de la paix. Il est important ici de souligner le rôle primordial des Nations Unies dans le lancement de ces opérations, la définition de leur mandat ainsi que leur financement, et ce, sur la base de la responsabilité principale du Conseil de sécurité en la matière.

Par ailleurs, les différentes initiatives visant à renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Afrique méritent que l'on adopte à leur égard une approche positive. Nous voudrions souligner que la poursuite et le développement de ces initiatives nécessitent que l'on tienne compte des paramètres

fixés par les États africains ainsi que des objectifs tracés par l'OUA en la matière.

La délégation de mon pays est d'avis aussi que la prévention des conflits ne doit pas se limiter aux aspects d'ordre sécuritaire mais doit également englober les aspects à caractère socioéconomique. Souvent, les tensions et les crises sociales aboutissent à l'éclatement de conflits qui trouvent leur origine dans la persistance de la pauvreté, de l'exclusion et de la détérioration des conditions de vie des individus.

Il est bien évident à cet égard que, sans développement, il n'y a guère d'espoir de réduire les conflits dont l'origine réside souvent dans la pauvreté, l'exclusion et la discrimination. À elle seule, la croissance économique ne garantit certes pas la stabilité ou la paix sociale mais, sans elle, il ne saurait y avoir d'amélioration durable de la situation économique et sociale de nos pays.

Pour ce faire, et malgré un environnement international difficile, les pays d'Afrique ont adopté des mesures économiques vigoureuses dans le cadre de programmes de stabilisation et d'ajustement structurels. Ces programmes avaient tous un aspect multidimensionnel englobant, entre autres, des mesures de libéralisation économique et commerciale, l'amélioration de la gestion des finances et la modernisation du régime fiscal.

Il est à souligner, toutefois, que nombre de pays africains qui ont mis en place des programmes d'ajustement structurel draconiens ont été souvent conduits à faire des coupes sombres dans les dépenses sociales et partant, à réduire l'offre de services sociaux de base. La nécessaire restructuration économique a pu contribuer au redressement que l'on constate aujourd'hui au niveau du continent après une vingtaine d'années de repli. Il n'en demeure pas moins que cette amélioration demeurera fragile si elle n'est pas soutenue par la communauté internationale, grâce à des apports de ressources suffisantes et sûres et à un contexte extérieur favorable.

Dans cette perspective, les pays de Sud peuvent apporter une aide appréciable à ceux d'Afrique dans les domaines importants tels que le transfert de technologies, les prestations de services, la formation, les coentreprises et l'investissement. L'expression de cette solidarité des pays du Sud a déjà eu l'occasion de se manifester dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et du Forum Asie-Afrique sur le partage des expériences.

L'action menée actuellement par les pays industrialisés et le système des Nations Unies devrait par ailleurs se manifester, à notre avis, avec beaucoup plus de vigueur au niveau de l'aide publique au développement, des investissements, de l'accès aux marchés et du traitement du problème de l'endettement.

S'agissant tout particulièrement de la question de l'endettement, il est en effet avéré qu'elle a de graves conséquences pour l'investissement et la reprise de la croissance : non seulement elle empêche de réaliser des investissements publics dans l'infrastructure matérielle et dans les ressources humaines, mais elle a également des effets dissuasifs sur l'investissement privé, y compris l'investissement étranger. Faut-il rappeler à ce sujet que le taux d'endettement extérieur des pays africains, exprimé en pourcentage des exportations et du produit intérieur brut, est le plus élevé de toutes les régions en développement?

Dans ce contexte, la Tunisie fait part de son appréciation pour les initiatives prises par certains pays pour annuler les dettes des pays africains. En raison de la situation complexe du continent, nous estimons que des mesures urgentes en faveur de l'Afrique devraient être prises au niveau de l'allègement de la dette extérieure, mais aussi de l'aide à la diversification économique et également de la mobilisation de ressources financières additionnelles, tant à travers l'aide publique au développement que par le biais de l'encouragement du secteur privé à investir en Afrique.

Ma délégation se félicite de ce débat, qui s'est instauré au sujet du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique. Le haut niveau des interventions faites dans le cadre de ce débat augure d'une conclusion positive de nos travaux.

M. Menkerios (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : En abordant ce point de l'ordre du jour, je tiens, pour commencer, à rendre hommage au Secrétaire général pour son judicieux rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Même si les causes des problèmes politiques et économiques de l'Afrique ainsi que les moyens de les régler sont bien présentés dans ce rapport, il importe de souligner et d'expliquer certains des éléments clefs de ces problèmes et de ces solutions.

Les causes des problèmes africains, tant politiques qu'économiques, sont dues à des facteurs externes autant qu'internes, et il est nécessaire de bien les comprendre lorsque l'on recherche les moyens de les régler. L'expérience coloniale a légué plusieurs maux au continent. Le

déficit et la décimation des ressources matérielles et humaines ont ébranlé, voire détruit les institutions sociales, des systèmes politiques et économiques mal adaptés et, en fait, mal appliqués, et une multitude d'autres injustices ont contribué au mauvais départ qu'ont pris les pays africains à l'époque de l'indépendance. Le legs du passé s'est avéré très difficile à surmonter pour les peuples et les gouvernements africains, en particulier lorsque leurs efforts ont été compliqués par le rapport inégal qui s'est ensuite instauré, par la force des choses, avec les pays économiquement développés, ce qui a provoqué la marginalisation de l'Afrique dans tous les domaines du développement international. Il convient de bien comprendre ces faits et de les accepter, de même que de faire des efforts conscients, tant aux plans interne qu'externe, pour compenser ou corriger ce déséquilibre au fil du temps.

Ce serait chercher des excuses à nos erreurs, à nos défaillances et à notre irresponsabilité, si nous, Africains, nous laissions aller à penser et à croire que tous nos problèmes sont dus à des facteurs qui dépassent ce que nous pouvons faire et déterminer et si nous attendions que leurs solutions viennent de l'extérieur. Cela fait plus de 30 ans que la plupart des pays africains ont été décolonisés, mais c'est à cause des régimes corrompus, dictatoriaux et ineptes qui sévissent dans de nombreux pays d'Afrique que les populations africaines n'ont pu progresser dans aucun des aspects de la société au cours de cette période. Cela a en outre eu un effet sur la manière d'agir et de se comporter de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique. Pour modifier l'attitude et le désintérêt dont a fait preuve à ce jour la communauté internationale à l'égard de l'Afrique, il faut que des changements concrets se produisent à l'intérieur de l'Afrique.

De tels changements ont en fait déjà commencé à apparaître dans plusieurs régions du continent, notamment au cours des 10 dernières années. Des régimes responsables ont été mis en place, qui se sont engagés à édifier des institutions démocratiques, à adopter des stratégies de développement qui se fondent sur les besoins de leurs peuples et sur la potentialité de leurs ressources humaines et matérielles, à renforcer en particulier la capacités de leurs ressources humaines et, plus important encore, à oeuvrer en faveur de la coopération et de l'intégration régionales. Ce processus de changement est désormais bien établi. En dépit des problèmes énormes rencontrés en chemin, il ne peut qu'aller de l'avant, car il traduit les aspirations positives d'un nombre croissant de populations africaines, qui ne sont plus prêtes à accepter d'être tenues à l'écart et à laisser les autres déterminer leur propre destin.

Parallèlement au déclenchement de conflits — dont les causes fondamentales sont surtout associées à des problèmes du passé et à la misère économique — et à l'apparition de famines et d'autres catastrophes humaines dans de nombreuses régions, la capacité au plan régional et continental de l'Afrique d'oeuvrer de concert pour la paix, la stabilité et le développement économique s'est accrue. Le taux plus élevé et durable de développement économique auquel sont parvenus de nombreux pays, qui peut être considéré comme le meilleur indicateur d'amélioration dans toutes les autres dimensions de la vie sociale, révèle également le caractère continu du processus de changement favorable en Afrique.

Mais bien qu'on puisse s'attendre que ce processus se poursuivra, son rythme dépend de nombreux facteurs fondamentaux. Tout commence avec l'apport de changements dans chaque pays en faveur de l'établissement et de la consolidation d'institutions démocratiques, de l'adoption et de la mise en oeuvre de stratégies de développement appropriées et autosuffisantes, de l'élimination de la corruption, aux fins d'assurer la participation démocratique de la population dans tous les aspects de la vie de son pays, etc. La promotion de la coopération régionale tant dans l'instauration de la paix et de la stabilité que dans les efforts de développement économique revêt une grande importance. Un partenariat avec la communauté internationale dans ces démarches — appui à l'accroissement des capacités, augmentation des investissements, ouverture des marchés internationaux de façon mutuellement bénéfique ainsi que d'autres voies vers l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale — est également essentiel.

Beaucoup pourrait encore être dit sur ces questions, mais je crois que le Secrétaire général l'a fait de manière judicieuse dans son rapport détaillé. Il reste à accomplir un effort véritable et concerté pour mettre en oeuvre les recommandations ayant été faites. L'Érythrée appuie pleinement les recommandations essentielles contenues dans le rapport du Secrétaire général et s'engage à apporter sa contribution pour faire de la renaissance de l'Afrique une réalité.

Des conflits existent aujourd'hui dans plusieurs régions de l'Afrique, et beaucoup a été dit au sujet de ces conflits et de leur règlement au cours du débat général de la présente session ainsi que dans d'autres instances. L'un d'eux est le conflit frontalier opposant l'Érythrée et l'Éthiopie, qui

n'est toujours pas réglé en raison du refus du Gouvernement éthiopien de discuter d'un règlement pacifique avant que l'Érythrée ne se retire unilatéralement et inconditionnellement de territoires que l'Éthiopie revendique mais qui sont à l'intérieur des frontières établies de l'Érythrée.

On ne cesse pas d'être l'agresseur en se contentant d'accuser la victime d'être l'agresseur. Cela constitue malheureusement ce que les représentants éthiopiens ont tenté de faire ici tout au long de la session. L'Érythrée a indiqué tout à fait clairement que le conflit regrettable et inutile entre l'Érythrée et l'Éthiopie a été déclenché par la violation éthiopienne de la souveraineté érythréenne et par l'occupation éthiopienne de territoires érythréens se situant clairement à l'intérieur des frontières érythréennes établies pendant la période coloniale. L'Érythrée a non seulement fait appel dès le début à une vérification indépendante de ce fait, mais elle a aussi soumis des propositions concrètes en faveur d'une solution pacifique et juridique de la question. L'Érythrée demeure disposée à entamer un dialogue avec le Gouvernement éthiopien au sujet d'un cessez-le-feu et d'un arrêt des hostilités immédiats et inconditionnels, de la démilitarisation de tous les territoires litigieux tout au long de la zone frontalière séparant les deux pays ainsi que de la démarcation de la frontière commune sur la base de la reconnaissance de l'inviolabilité des frontières établies pendant la période coloniale.

Il est décevant de constater que le Gouvernement éthiopien rejette toute proposition de solution pacifique autre que l'acceptation inconditionnelle par l'Érythrée de l'ultimatum qu'il lui a lancé pour se retirer unilatéralement des territoires litigieux. Il menace de recourir à la force si l'Érythrée ne se plie pas aux termes de son ultimatum.

Je tiens à réaffirmer que l'Érythrée reste fermement attachée à la recherche d'une solution pacifique et juridique et à la condamnation du recours à la force. J'invite le représentant de l'Éthiopie à prendre un engagement analogue devant l'Assemblée générale. Il est clair que c'est dans le rejet de tels principes et dans le recours à la menace ou à l'emploi de la force que réside l'agression. Il est également clair que le fait de céder face au recours à la menace ou à l'emploi de la force constituerait une capitulation.

Des témoignages indépendants appropriés ont été recueillis au sujet de la violation éthiopienne des droits de l'homme des Érythréens et des Éthiopiens d'origine érythréenne ainsi que du traitement dont sont l'objet les Éthiopiens en Érythrée. Rejeter la faute sur autrui comme le représentant de l'Éthiopie l'a fait ici ne saurait inverser les faits.

Je souhaite réaffirmer que l'Érythrée est prête à assumer sa part pour faire régner la paix et la stabilité que ce soit entre elle et son voisin, l'Éthiopie, ou le reste de la corne de l'Afrique et toute l'Afrique, et pour collaborer à la mise en oeuvre des propositions fondamentales contenues dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 45/6 du 16 octobre 1990, je donne maintenant la parole à l'observatrice du Comité international de la Croix-Rouge.

Mme Junod (Comité international de la Croix-Rouge) : Comme on le sait, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a pour tâche de prévenir et de soulager les souffrances engendrées par la guerre. Malheureusement, l'Afrique représente aujourd'hui son principal terrain d'action, avec 19 délégations opérationnelles et régionales, quelque 3 000 employés et presque la moitié de son budget opérationnel. Aussi, nous sommes-nous sentis très concernés par le rapport du Secrétaire général sur «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», lequel rejoint nombre de nos préoccupations. Nous avons eu le privilège de prendre la parole au Conseil de sécurité lors du débat ouvert qui a eu lieu ce printemps et il nous a semblé, dès lors, important d'apporter également une modeste contribution dans cette Assemblée plénière, où se trouve représenté l'ensemble de la communauté des États.

Depuis la parution du rapport, nous ne pouvons que déplorer le lourd tribut de souffrances engendrées par la nouvelle éruption de situations conflictuelles — en Guinée-Bissau, entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en République démocratique du Congo et, tout récemment, au Lesotho — s'ajoutant à celles déjà en cours.

L'action en faveur des victimes est la raison d'être du CICR. Aujourd'hui, plus que jamais, cette action ne saurait se concevoir sans le dialogue permanent qu'il entretient non seulement avec l'Organisation des Nations Unies mais aussi avec l'Organisation de l'unité africaine, qui lui a également accordé un statut d'observateur. Cette coopération étroite, notamment dans le cadre de la Commission des Vingt de l'OUA sur les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique, contribue grandement à une meilleure compréhension des contextes où il nous faut travailler, facilitée qu'elle est par un précieux réseau d'interlocuteurs et d'amis propre à augmenter notre efficacité.

Nous limiterons notre présente intervention à deux axes principaux : la réaffirmation de la pertinence du droit

international humanitaire et la nécessité d'une action authentiquement humanitaire au service des victimes des conflits qui puisse préparer le chemin de la reconstruction et assurer la mise en place d'un développement durable.

Nous rejoignons le Secrétaire général dans son constat de la détérioration dramatique du niveau d'adhésion aux normes humanitaires en situation de crise. Les exactions et les atrocités commises contre des civils victimes de conflit, et plus particulièrement contre les femmes et les enfants, contre des réfugiés, des personnes déplacées, capturées ou emprisonnées rendent indispensable le retour au respect, par tous les porteurs d'armes, des principes humanitaires universels. Par ailleurs, il est important de se souvenir que les acteurs non gouvernementaux qui prolifèrent aujourd'hui sont également tenus de respecter des normes humanitaires minimales.

Le CICR ne peut donc que souscrire à un diagnostic aussi net et à un appel aussi pressant, avec la multiplication de conflits dans des pays dont les structures se sont effondrées, et celle des affrontements de type «identitaire», dans lesquels la destruction et l'anéantissement du groupe humain considéré comme rival constituent l'objectif prioritaire de la lutte. À cela s'ajoute une nouvelle difficulté liée à la «privatisation» de la guerre et l'apparition de forces dépendant d'individus ou de groupes privés sur lesquels les autorités étatiques n'ont que peu ou pas d'influence.

L'Afrique est riche de traditions aux profondes valeurs humaines, qu'elle partage avec le droit humanitaire, que l'on retrouve dans les codes qui réglementaient traditionnellement la conduite des hostilités. Notre défi commun consiste donc à faire revivre ces valeurs, particulièrement auprès de la jeunesse, force vive qui constitue les trois quarts de sa population. Cette mobilisation est un travail de prévention de longue haleine pour que chacun devienne conscient du fait qu'il y a en toutes circonstances des limites à la violence et que ni les commanditaires des actes de violence, ni ceux qui les exécutent, ni ceux qui les ont tolérés ne puissent dire «je ne savais pas». Tous les États Membres des Nations Unies se sont engagés non seulement à respecter, mais aussi à faire respecter les traités relatifs au droit humanitaire. Il s'agit donc d'une obligation solidaire, universelle à l'égard de toutes les victimes des conflits. C'est une affaire de tous.

À cet égard, les pays africains sont engagés dans un processus de réformes législatives, avec l'appui technique des Services consultatifs du CICR afin d'incorporer dans leur droit national des mesures adéquates de mise en oeuvre

du droit humanitaire, et notamment de poursuivre les auteurs d'infractions.

Il est malheureusement notoire que les criminels de guerre échappent la plupart du temps à toute poursuite. La création par le Conseil de sécurité des Tribunaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda a constitué une première étape pour la répression pénale. L'adoption, à Rome, du Statut de la Cour pénale internationale est maintenant une autre raison d'espérer, notamment en ce qu'il inclut les conflits armés internes et contient des crimes de guerre tels que le recrutement des enfants de moins de 15 ans dans les conflits armés ou encore le viol et l'esclavage sexuel.

D'autres facteurs nous donnent toute raison d'espérer, à l'avenir, une diminution du nombre des victimes. Sur 47 États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, 13 sont africains. Nous venons en effet d'apprendre ce matin qu'un nouvel État, la Guinée, s'est ajoutée à cette liste. Nous ne doutons pas que nombre d'autres vont suivre cette voie dans les plus brefs délais. Tous devront ensuite unir leurs forces afin de prendre les mesures pratiques pour faire disparaître ces mines du terrain.

Dans son rapport, le Secrétaire général soulève le problème de la prolifération des armes légères, qui contribue sans nul doute aux innombrables violations du droit humanitaire. La proposition malienne d'un moratoire sur la fabrication, l'exportation et l'importation d'armes légères en Afrique de l'Ouest est une initiative pionnière dans ce domaine.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de voir la communauté internationale utiliser de façon cohérente et coordonnée tous les instruments à sa disposition pour trouver des solutions globales aux conflits. Ces solutions doivent tenir compte des éléments politiques, sociaux et économiques sans lesquels des résultats durables ne peuvent guère être obtenus. Le CICR note en effet avec une préoccupation croissante la tendance qu'ont développée certains États au cours de ces dernières années de recourir à l'action humanitaire en lieu et place de l'action politique, voire militaire lorsqu'elle est justifiée dans le cadre des instruments internationaux pertinents. L'Afrique centrale en est une bonne illustration.

Or, rien ne peut remplacer la volonté politique de remédier aux causes des conflits et aux drames qu'ils engendrent, avec l'ensemble des moyens légitimes à disposition, y compris le rétablissement de la loi et de l'ordre.

L'aide humanitaire ne saurait être un substitut. Il reviendrait en réalité aux organisations à vocation et à modes d'action véritablement humanitaires de la fournir aux victimes des conflits. La question de la sécurité des populations résidentes, réfugiés ou déplacés dans la région des Grands Lacs nous en a donné un exemple patent. Nous en constatons aujourd'hui les tragiques conséquences.

Reconnaissant le besoin d'une approche stratégique, les politiques, les militaires et les humanitaires doivent ainsi harmoniser leurs interventions. Ils doivent rechercher des synergies entre leurs actions, dans le respect des interdépendances, mais aussi des mandats et des spécificités respectives. Cette approche ne doit pourtant pas soumettre l'ensemble de l'action humanitaire à des objectifs politiques, au détriment des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

L'intérêt des victimes reste au coeur des préoccupations et des opérations du CICR. Quand la communauté internationale impose des sanctions par exemple, celles-ci peuvent, comme le souligne le Secrétaire général, affecter des victimes non visées. Aussi nous sommes-nous toujours fait l'avocat d'exceptions humanitaires. Dans ce contexte, nous sommes par ailleurs heureux de constater que des indicateurs propres à mesurer et même à anticiper leur impact sur les populations sont en train d'être affinés.

Ceci ne veut pourtant pas dire que l'action humanitaire ne revêt aucune dimension politique ni qu'elle n'a jamais d'impact sur le déroulement des conflits. La présence d'organisations humanitaires s'est, il est vrai, parfois révélée néfaste en servant, sans le vouloir, les buts de la guerre. Dans ce contexte, le CICR est tout autant préoccupé que le Secrétaire général par les situations d'urgence où prolifèrent des organismes d'assistance dont les objectifs et les méthodes de travail diffèrent. De telles situations exigent que ces acteurs harmonisent leurs interventions et évitent les doubles emplois. La sécurité de tous en dépend d'ailleurs étroitement.

Le rapport met en évidence la nécessité de lier et d'intégrer les concepts et les actions relevant de l'assistance, de la réhabilitation, de la reconstruction et du développement. Le CICR partage pleinement ce point de vue. Dans ses actions d'assistance, il a opté, autant que possible, pour une approche dont le but ultime est de permettre aux personnes et aux communautés concernées de retrouver leur autonomie et de rompre leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, en associant au plus près les bénéficiaires à la conception et à la réalisation de ces programmes.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les efforts entrepris dans de nombreux contextes africains pour réhabiliter les moyens de production des groupes de population victimes de la guerre, comme l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat. Il en va de même des programmes visant à restaurer les services de santé de base ainsi que la fourniture d'appareillages et de prothèses pour les amputés de guerre ou à remettre en état les systèmes d'adduction et d'approvisionnement en eau potable ou encore ceux d'évacuation d'eaux usées et d'ordures.

Dans son travail, le CICR mobilise tous les relais locaux possibles. Pour lui, comme pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le réseau des sociétés nationales africaines représente un appui immense. Les volontaires de ces sociétés opèrent d'ailleurs souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Plusieurs d'entre eux ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission sur le continent africain.

Aider sans se préoccuper de protéger serait absurde ou pourrait même être contre-productif. Toute intervention effectuée en faveur des victimes de conflits doit permettre à la fois de leur apporter l'assistance matérielle requise, mais aussi de les protéger des dangers prolongeant et aggravant leurs souffrances et d'assurer le respect de leur dignité.

L'action du CICR en matière de protection vise essentiellement à obtenir le respect de la vie et de l'intégrité physique des individus. Cette action est indissociable d'une action en faveur des droits de l'homme, dont la finalité est le fonctionnement de la société civile et la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Quelques représentants ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Yimer (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis vendredi dernier, l'Assemblée discute du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Il s'agit là d'un sujet très important, et si ce point a été inscrit à l'ordre du jour c'est parce qu'il y a des conflits en Afrique. C'est la réalité. Nous ne parlons pas ici en théorie; il existe des situations concrètes de conflits en Afrique, et nous ne pouvons les passer sous silence lorsque nous discutons de ce point de l'ordre du jour.

L'une des situations de conflit que connaît l'Afrique aujourd'hui est celle qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée. Le rapport du Secrétaire général a été publié le 13 avril 1998, environ un mois, jour pour jour, après l'acte d'agression injustifié qu'a perpétré l'Érythrée contre l'Éthiopie. Voilà la réalité.

Cet après-midi, le représentant de l'Érythrée a resservi l'habituelle argumentation érythréenne pour essayer de tromper l'opinion internationale sur la nature de ce conflit. Cela n'est pas une surprise en ce qui nous concerne. Vers la fin de son intervention, il a parlé de conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Mais la raison du conflit d'aujourd'hui entre l'Éthiopie et l'Érythrée n'est pas un différend frontalier. C'est l'agression commise par un État Membre de l'Organisation des Nations Unies contre un autre pour résoudre un différend frontalier — le recours à la force pour résoudre un différend frontalier, en violation de l'alinéa 4) de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. La victime de l'agression, c'est l'Éthiopie.

L'agresseur se pose toujours en victime; c'est classique, et nous en avons vu un exemple de plus cet après-midi. Encore une fois, ce stratagème ne nous surprend pas. Nous ne sommes pas seuls à dire qu'il y a eu recours à la force pour régler un différend frontalier. Depuis le 12 mai 1998, jour qui restera frappé d'infamie, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs tentatives ont été faites pour résoudre ce problème, bien que l'Éthiopie se soit toujours abstenue de répondre avec les mêmes méthodes.

Il y a eu des tentatives de tierces parties, à commencer par les États-Unis et le Rwanda, et jusqu'au Comité des ambassadeurs de l'Organisation de l'unité africaine, qui ont soumis leur rapport récemment sur le conflit. Aucune d'entre elles n'a jamais indiqué que c'était l'Éthiopie qui avait commis un acte d'agression contre l'Érythrée. Au contraire, elles ont exposé en termes clairs la position de chacune des parties avant le 12 mai 1998. Cela est très clair pour tout le monde, même pour l'agresseur érythréen.

Si en nous adressant à cette Assemblée aujourd'hui nous disons ce que nous avons déjà dit auparavant et qui peut donc paraître familier, c'est parce que ce stratagème de l'Érythrée — parler de conflit frontalier — a été utilisé par

elle plus d'une fois. Nous avons toujours dit que le conflit frontalier ne peut être réglé que par des moyens pacifiques, non par l'emploi de la force. Si quiconque recourt à la force pour résoudre un différend frontalier, alors la victime a tous les droits, en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et dans l'exercice de son droit de légitime défense, de repousser l'agression. Je suis obligé de le dire dans les termes les plus clairs possibles, et pas pour la première fois. Nous ne nous adressons pas ici à l'Érythrée, cela n'en vaut pas la peine. Nous nous adressons à la communauté internationale.

L'autre stratagème bien connu employé par l'Érythrée est de soumettre des propositions concrètes. Seulement, ces propositions concrètes s'avèrent différentes des propositions faites jusque-là par les tierces parties. Les propositions qu'elle fait — la cessation des hostilités, un cessez-le-feu, la démilitarisation et une pléthore d'autres propositions — sont des propositions qui ne visent qu'à la faire apparaître comme un pays épris de paix.

Nous n'allons pas récompenser l'agression. Nous n'allons pas apaiser l'agresseur. Nous ne l'avons jamais fait à aucun moment de notre histoire. Nous n'allons pas nous engager dans cette voie, car ce n'est pas la voie de la paix; c'est la voie de l'apaisement. L'Éthiopie n'a jamais refusé le dialogue avec l'Érythrée. Nous avons dit que nous n'entamerons le dialogue que lorsque tout sera rentré dans l'ordre et que l'agression n'existera plus; alors nous sommes prêts à résoudre pacifiquement ce problème, par tous les moyens et dans toutes les instances. Il ne manque pas d'instances pour régler les différends frontaliers, car les différends frontaliers sont nombreux dans le monde entier.

Il ne sert à rien de rabâcher toujours les mêmes histoires pour paraître épris de paix, comme je l'ai déjà dit. La meilleure chose à faire serait d'accepter ce que les tierces parties ont dit très poliment : qu'il faut revenir à la situation antérieure au 12 mai 1998, après quoi la procédure proposée par ces tiers pourrait être mise en marche.

Ces propositions ont été appuyées par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elles ont été vivement soutenues par le Conseil de sécurité. L'OUA a ensuite, dans le cadre de ces propositions, mis en route son propre processus. Et, d'après la dernière proposition du dernier rapport du Comité des ambassadeurs de l'OUA — nous l'avons ici noir sur blanc; nous avons le document, que tout le monde peut voir — les troupes érythréennes se trouvaient avant le 12 mai 1998 en Érythrée mais qu'après le 12 mai 1998, elles se trouvaient en territoire éthiopien, ces territoires ayant été administrés par l'Éthiopie avant cette date. Et ce

qui s'est passé entre les 6 et 12 mai représente «l'élément fondamental de la crise». Je me contente de citer là ce qu'ils ont dit.

Cela indique-t-il que l'Éthiopie était l'agresseur? Au contraire. S'ils n'ont à aucun moment utilisé le mot «agresseur», c'est parce que, dans la communauté internationale, on n'appelle pas un chat un chat. Mais nous, nous appellerons les choses par leur nom, ici et partout ailleurs, même si le régime érythréen tente de se poser en victime, comme l'ont toujours fait tous les agresseurs au cours de l'histoire. Nous proposons, par conséquent, qu'il soit mis un terme à cette agression, après quoi nous nous retrouverons à la table des négociations pour trouver une solution pacifique à la crise.

Voilà la situation. Il est vain d'essayer de tromper les autres ou de recourir à des arguments faux pour changer la réalité, à savoir que l'agression érythréenne continue. Elle se poursuit à l'heure où je vous parle. Il n'empêche que nous avons fait l'impossible au cours des quelques derniers mois et que nous continuerons à le faire pour trouver une solution pacifique. Mais nous ne succomberons jamais à l'agression.

M. Menkerios (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*): Je ne voudrais pas faire de l'Assemblée, qui débat actuellement de la question des conflits et des problèmes économiques en Afrique et de la manière de les régler, une instance, voire un tribunal, où les déclarations s'adressent à une audience qui n'a pas un accès direct à la vérité.

Je voudrais prendre le représentant éthiopien au mot. Je conviens avec lui qu'effectivement il est coutumier pour l'agresseur de se poser en victime.

Plutôt que de se répéter mutuellement ces déclarations et de les répéter à l'Assemblée, nous mettons au défi le Gouvernement éthiopien et le représentant éthiopien de dire explicitement ici que nous devrions avoir une enquête indépendante pour savoir qui est réellement l'agresseur et qui ne l'est pas — qui se trouve sur le territoire de qui et qui ne s'y trouve pas. Cette invitation reste valable.

S'agissant de la question d'un règlement pacifique, nous avons aussi entendu le représentant éthiopien continuer à déformer ce qui est un fait, à savoir qu'il y a eu dans le passé des tentatives de médiation qui ont donné lieu à des recommandations d'ordre politique — non pas des recommandations fondées sur une recherche des faits. Il est vrai que nous avons demandé une enquête pour établir les faits sur le terrain, qui serait suivie de propositions concrètes.

C'est exactement ce que les chefs d'État de l'OUA font en ce moment.

Si une recommandation avait été arrêtée que l'OUA aurait acceptée et n'aurait pas cru devoir poursuivre, il n'y aurait eu alors aucune raison pour le groupe des chefs d'État estimés d'Afrique d'envoyer sur le terrain des ambassadeurs pour enquêter sur les faits et ensuite examiner ceux-ci et présenter des propositions en vue d'un règlement. Ces chefs d'État viennent d'inviter les deux dirigeants — les dirigeants des deux pays — à se rendre à Ouagadougou dans quelques jours, ou d'ici une semaine ou deux, à une réunion pour écouter, présenter leurs conclusions, présenter leurs propositions. Nous avons accepté ce processus et y avons coopéré.

Il est déraisonnable, voire irrationnel, de persister à maintenir que des recommandations ont été faites et que tout le monde les a acceptées et arrêtées, et que seule l'Érythrée ne les a pas respectées. Cela a été répété à maintes et maintes reprises.

L'Érythrée réaffirme une fois encore qu'elle est prête à coopérer aux efforts de paix de l'Afrique, de l'OUA — des efforts de paix à l'appui de cette tentative, efforts faits par l'Afrique. Ce processus se poursuit. Nous espérons que le Gouvernement éthiopien fera de même.

M. Yimer (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Pour employer un proverbe, on pourrait dire que c'est mieux que rien. En effet, en écoutant la déclaration que vient de faire le représentant de l'Érythrée dans l'exercice de son droit de réponse, nous avons enfin entendu quelque chose. Il a parlé de médiation. Il a parlé du processus de l'Organisation de l'unité africaine. Il a parlé des éminents chefs d'État de l'OUA. Il a parlé du comité des ambassadeurs qui, comme je l'ai dit, a fait des propositions. Tout cela a été passé sous silence dans sa déclaration principale. Voilà pourquoi je dis que c'est une amélioration dans l'attitude de l'Érythrée, du moins pour autant que je puisse en juger à ce jour.

Le représentant de l'Érythrée a dit que cet organe n'a pas accès à la vérité. La vérité se trouve dans les documents. Les documents sont disponibles. Nous pouvons les distribuer pour que chacun puisse se faire une opinion. Ce n'est pas abstrait. Ce n'est pas difficile à trouver. C'est donc déformer les faits que de dire que cet organe n'a pas accès à la vérité. La communauté internationale peut avoir accès à la vérité. Elle a accès à la vérité.

Il a également parlé d'enquête indépendante. L'enquête indépendante a été menée par le comité des ambassadeurs, qui a donné lieu à la présentation d'un rapport. Ces ambassadeurs ont présenté un rapport aux ministres des affaires étrangères, qui l'ont présenté aux deux Gouvernements, et les chefs d'État se préparent à présenter leurs recommandations. J'espère donc que nous ne parlons pas de l'enquête indépendante que le Gouvernement érythréen tente d'entreprendre, étant donné qu'il y a mis des conditions. Une condition — ils ont dit, «Nous avons nos propres conditions concrètes», qui doivent s'accompagner d'un arrêt des hostilités, d'un cessez-le-feu, de la démilitarisation. Puis, nous avons cette proposition, cette idée maintenant, selon laquelle il devrait y avoir une enquête indépendante. Cependant, dans la même foulée, ils disent, et nous entendons parler — du moins, comme je l'ai dit, on entend parler de quelque chose — d'un processus en cours, mais qui n'est pas encore terminé. C'est un fait. Il n'est pas encore terminé. Mais tout au long, il y a eu des conclusions. Il y a eu des conclusions, et c'est la réalité. Que l'Érythrée le veuille ou non, ces conclusions sont écrites noir sur blanc, et elles les a rejetées. Nous les avons acceptées. L'amélioration est donc effective, mais la situation n'a pas changé, car lorsqu'il est question de prendre des mesures concrètes on ne voit rien venir du côté du Gouvernement érythréen.

Je vais me répéter cet après-midi. Nous sommes prêts à mettre tout en oeuvre pour régler ce problème pacifiquement. Mais régler ce problème pacifiquement ne signifie pas accepter l'agression, permettre à l'agresseur de jouir des fruits de l'agression. C'est cela que je veux souligner encore et encore. Que personne ne se fasse d'illusion ici. Et le Gouvernement érythréen n'a certainement aucune illusion en ce qui nous concerne : il ne croit pas que nous allons accepter les conséquences de l'agression du 12 mai 1998. Le processus existe. Ce processus devra déboucher sur l'inversion de l'agression. Ensuite nous négocierons le temps qu'il faudra pour régler le différend frontalier, dont nous n'avons jamais nié l'existence.

M. Menkerios (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais simplement rappeler à cette Assemblée que je viens d'entendre parler de la menace ou de l'emploi de la force. Cette menace a été constamment proférée par les dirigeants de l'Éthiopie, qui ont dit que l'Érythrée doit se retirer unilatéralement des terres qui font l'objet du différend, des terres qui se trouvent clairement à l'intérieur des frontières érythréennes mais que revendique le Gouvernement éthiopien, et que si nous ne le faisons pas inconditionnellement,

tionnellement, unilatéralement, ils emploieront la force pour nous y obliger. C'est exactement ce que nous venons d'entendre du représentant éthiopien.

Voilà ce qui est au coeur du problème depuis le début — vous employez la force pour que l'autre camp se défende, et uniquement parce que vous criez à l'«agression» vous vous attendez à ce que tout le monde croie qu'il s'agit d'une agression. C'est du recours à la menace ou à l'emploi de la force que nous venons d'entendre une nouvelle fois et c'est ce qui est devenu le coeur du problème. L'Érythrée rejette l'emploi de la force, elle est prête à accepter un règlement pacifique et juridique de ce problème, et elle coopère aux tentatives entreprises par l'OUA de présenter un rapport.

Je remets à nouveau en cause les dires du représentant de l'Éthiopie qui a prétendu qu'il y a des rapports, et que ces rapports sont à la disposition de cet organe, que le processus de paix de l'OUA a donné lieu à des rapports définitifs. Nous sommes toujours dans ce processus. Nous attendons toujours que les chefs d'État présentent non seulement un rapport complet sur leurs enquêtes, mais également des propositions en vue d'un règlement pacifique. Comme nous l'avons dit, nous avons coopéré par le passé et nous continuerons de le faire à l'avenir, dans notre quête d'un règlement pacifique.

Mais tous les jours, il y a des menaces, des fusils pointés sur nos têtes, et tous les jours, on nous dit que l'Éthiopie a terminé ses préparatifs de guerre, que l'Éthiopie va en réalité nous expulser, nous, les Érythréens, de nos propres terres — terres qui, à l'évidence, se trouvent en Érythrée. Tous les jours, on nous dit que nous sommes prêts à démilitariser toutes les zones faisant l'objet d'un différend dans l'intérêt d'un règlement pacifique : la démilitarisation des deux côtés de la frontière, de toutes les zones faisant l'objet d'un différend, et que nous sommes prêts à accueillir un organe de surveillance international dans cette zone jusqu'à ce que nous ayons démarqué la frontière de façon pacifique.

Tout ceci est très clair pour le Gouvernement éthiopien. En dépit de cela, l'Éthiopie a imposé des conditions et déclare que si l'Érythrée ne s'y soumet pas inconditionnellement et unilatéralement et ne se retire pas, elle la forcera à le faire. Et elle a bien insisté sur ce point.

Nous sommes prêts à défendre notre droit également. Nous avons le devoir et le droit de défendre notre propre territoire, et c'est ce que nous faisons. Et nous continuerons

à le faire malgré les menaces lancées par le Gouvernement éthiopien. Mais ce sont ces menaces, cet usage de la force, cette tendance au recours à la force qui sont au coeur du problème depuis le tout début. Chaque jour, les dirigeants éthiopiens répètent ces menaces.

Quelle sorte de climat pacifique est-ce là? À quelle sorte de climat propice à un règlement pacifique de la question cela peut-il conduire? Dans un climat d'intimidation? Sous les menaces répétées chaque jour par les dirigeants éthiopiens?

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre de l'exercice du droit de réponse.

J'informe les membres qu'un projet de résolution sur ce point sera présenté ultérieurement au Secrétariat.

Point 113 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999

Rapport de la Cinquième Commission (A/53/485)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Les positions des délégations concernant la recommandation de la Cinquième Commission ont été exposées en Commission et sont consignées dans les comptes rendus officiels.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en

commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations que, toujours en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution est intitulé «Analyse des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale

obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du Secrétariat, conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997 et propositions présentées comme suite à la décision 52/462 de l'Assemblée générale en date du 31 mars 1998». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/3)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 113 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.